



Chers administrés,

Le budget prévisionnel 2023 a été voté à l'unanimité.

Malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement (prix de l'énergie, inflation, augmentation de 3% de l'indice des fonctionnaires) l'équilibre a pu être trouvé, ce qui ne permettra pas des dépenses importantes mais une gestion raisonnée de la commune.

Le changement climatique vaste sujet dont on nous en parle tous les jours, télé, radio journaux...

En effet, à notre niveau les années de sécheresse se succèdent.

Les conséquences sont déjà visibles sur la végétation de la vigne bien sûr, mais aussi sur les arbres fruitiers, sur les rivières et certains arbres qui sont déjà en train de mourir.

Alors que faire si ce n'est des prières ou des processions ?

Economiser l'eau. Réapprendre les gestes de nos anciens et au-delà des mesures imposées par la préfecture simplement du bon sens.

Je vous fais confiance.

Mais ce manque d'eau a d'autres conséquences : le risque d'incendie est de plus en plus important. Nous sommes en train d'aménager le Pech Bellonet, site très sensible et il y a des inconscients qui s'amuse à allumer du feu à l'intérieur sans en mesurer les conséquences pour eux, si ils se font prendre et pour l'environnement.

Petit rappel n'oubliez pas de débroussailler votre terrain.

La soirée divine du 3 juin organisée par la mairie : un réel succès tant par le nombre de participants que par la qualité des vins et autres mets proposés.

Le prochain rendez-vous avec la population est le 30 juin pour le concert de l'école de musique sur la place du marché et ensuite le 13 juillet pour animation et repas au jeu de boules.

Je vous souhaite ainsi que tout le conseil municipal un très bel été.

**Gerard BOYER
Maire de Coulobres**

SOMMAIRE

• Mot du maire	Page 1
• Sommaire	Page 2
• printemps 2023	Page 3-4
• Le Pech	Page 5
• Associations	Page 6
• Ecole	Pages 7-8
• Médiathèque	Page 9
• Informations importantes.....	Page 10-13
• SICTOM	Page 14
• Réseaux sociaux	Page 15
• Numéros utiles, état civil	Page 16-17
• Agenda	Page 18

Afin de limiter le papier et protéger l'environnement, merci de nous faire savoir si vous êtes d'accord pour recevoir votre bulletin municipal sur votre adresse mail.

Dans ce cas, merci de nous la communiquer directement sur le mail suivant: mairie@coulobres.fr ou par téléphone au [04.67.39.03.79](tel:04.67.39.03.79) (9h-12h)





Ce lundi 8 mai 2023, les habitants de Coulobres sont invités à participer à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, qui met un terme à la seconde guerre mondiale.

Autour de Gérard Boyer, maire, les adjoints, quelques conseillers municipaux étaient présents : une délégation des Anciens Combattants, des Sapeurs Pompiers de Servian, de la Gendarmerie de Servian, de la Police Intercommunale, ainsi qu'une partie des Coulobraises et des Coulobrais.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du Monument aux Morts de notre commune, une minute de silence est observée, puis monsieur le Maire délivre un message du ministère des Anciens Combattants, rappelant les atrocités et les souffrances engendrées par ce conflit mondial. Il demande aux peuples d'Europe, de ne jamais les oublier pour ne plus vivre un tel drame. Une Marseillaise, interprétée a capella par tous les participants, termine cette cérémonie officielle. Ensuite, nous nous retrouvons à la salle des fêtes pour un apéritif convivial où le plaisir de se retrouver autour du verre de l'amitié est toujours aussi important.



Coulobres
Malgré la météo, le salon bien-être bien fréquenté

Le second Salon du bien-être s'est tenu à la salle des fêtes de Coulobres, pendant deux jours avec pas moins de 20 intervenants. La météo a été capricieuse : la pluie a vu les intervenants et les conférences prévus à l'extérieur annulés au fur à mesure de la journée du samedi. Le soleil étant revenu le dimanche, les visiteurs ont pu profiter et se renseigner sur les différents stands proposant massages, soin à la personne, consultations personnelles, médium et autres. « Cette deuxième édition nous pousse à pérenniser ce salon dans le

temps et nous allons tranquillement préparer le prochain rendez-vous », a confié Nathalie l'organisatrice.

Les visiteurs ont pu profiter d'un dimanche ensoleillé



Le week-end du 13 et 14 mai dernier, la salle des fêtes de Coulobres accueillait le deuxième salon du Bien-être, où une vingtaine d'intervenants ont animé cette manifestation en proposant des conférences, des soins à la personne, des consultations personnelles, médiums, etc.....

Si la pluie du samedi a gêné les activités, le retour du soleil le dimanche a permis au public plus nombreux, de se renseigner et déambuler à loisir auprès des divers stands, dans une ambiance toute zen !

Bravo aux organisateurs, pour la qualité et la variété des différents ateliers. Merci aux exposants ainsi qu'aux nombreux visiteurs.

Alors pourquoi-pas un rendez-vous pour l'année prochaine ?

PRINTEMPS 2023 (2)

Une soirée divine réunissait samedi soir la foule des grands jours autour de producteurs locaux : les caves Molière d'Abeilhan, l'AB Tourrette de Servian, le domaine Mi Côte de Béziers, la Maison du Coquillage de Servian, The Dinette d'Espondeilhan pour la restauration sur place, le tout enrobé par une très belle animation musicale assurée par le duo Beautiful Sun Souls (Vanessa et Leelou) donnait à cette soirée toute sa... divinité !!



SOIREE DIVINE
à COULOBRES le samedi 3 juin 2023
à partir de 19 h devant la salle des fêtes
Après le succès de la soirée organisée le printemps dernier par
l'Agglo de Béziers, la mairie de Coulobres renouvelle cet
événement.
Nous vous attendons nombreux



Présence de 3 caves
particulières, pour
dégustation



Animation musicale par
Duo Beautiful Sun Souls



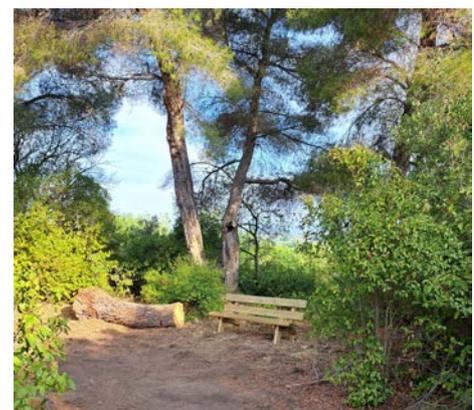
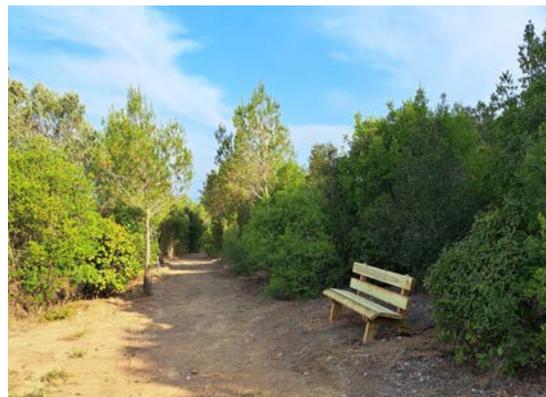
Restauration sur
place par The
Dinette

Le Pech : fin des travaux..



Les travaux effectués par l'ONF se terminent : après l'élagage, le débroussaillage, le traçage des chemins, la pose des agrès, des tables de pique-nique, des bancs, des panneaux de signalisation, l'espace de loisirs du Pech Bellonet est enfin à vous ...

Certaines règles sont cependant de rigueur :
feux strictement interdits
vélos, véhicules à moteur interdits
chiens tenus en laisse
et le mieux est de repartir avec vos déchets ...



Les mois passent et les activités du foyer rural perdurent. Les dentellières sont toujours présentes tous les lundis après-midi pour accomplir des petits chefs-d'œuvre. Elles ont participé à la rencontre des foyers ruraux début mai à Villeneuve les Béziers.

Depuis fin février, tous les vendredis après-midi de 14h à 17h, les cartes sont sur les tables avec la belote et le rami.

La sortie en train sur Millau a dû être supprimée suite à une information non diffusée de la SNCF mais ce n'est que partie remise en espérant que cette journée soit possible au printemps 2024.

La saison du foyer rural se termine fin juin et l'ensemble des activités reprendront en septembre.



Amicale des Anciens

Suite à l'Assemblée Générale extra-ordinaire ,
l'Amicale des Anciens a été dissoute.
L'activité Cartes est reprise par le Foyer rural de
Coulobres

Merci à Nicole ATGER



Après de nombreuses années passées à animer le club de la belote au sein de l'association l'Amicale des Anciens, notre amie Nicole Atger a désiré prendre un peu de recul et passer ainsi le relais à une nouvelle équipe animée par Josette Caumette et Bernard Clapier au sein du nouveau foyer rural.

Nicole et son époux Didier étaient les chevilles ouvrières de l'association l'Amicale des Anciens en organisant de nombreux voyages bien agréables, des repas très prisés et bien sûr les concours hebdomadaires de belote. Merci à vous Nicole, pour votre implication dans la vie Associative et merci également de nous aider à titre bénévole à la Médiathèque de Coulobres.

Ecole de Coulobres

Les Orpellières le 6 avril : une journée au top pour les écoliers de Coulobres



Initiation au foot à l'école de Coulobres : merci à Gina. Elle a réussi à leur faire partager sa passion et a sans aucun doute suscité des envies de s'inscrire et d'appartenir à la famille du FCTL (Football club Thonge et Libron) Merci.



Après une initiation à la préservation de la nature. Le 12 mai dernier, c'était ramassage des déchets entre Coulobres et Abeilhan avec l'Association passion nature Abeilhan : merci à Serge Labonne pour son implication auprès de nos écoliers...



Cantine pour nos Aînés auprès des élèves de Coulobres : de beaux échanges entre génération
A renouveler l'an prochain car tous étaient ravis (les sourires sont là pour en témoigner)...



Pique-nique au Pech le 6 juin dernier



Médiathèque



Médiathèque
de Coulobres

Horaires d'été
A partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre

**Lundi, mercredi, samedi
de 9h30 à 11h30**

Fermeture annuelle du 7 au 21 Août

Médiathèque de Coulobres
32 grand rue 34290 COULOBRES
mediatheque@coulobres.fr
04 67 32 81 72



Atelier Dreyfus pour les tout-petits au moi de mai



Atelier de Pâques



Atelier Arcimboldo avec l'école de Coulobres

INFORMATIONS IMPORTANTES

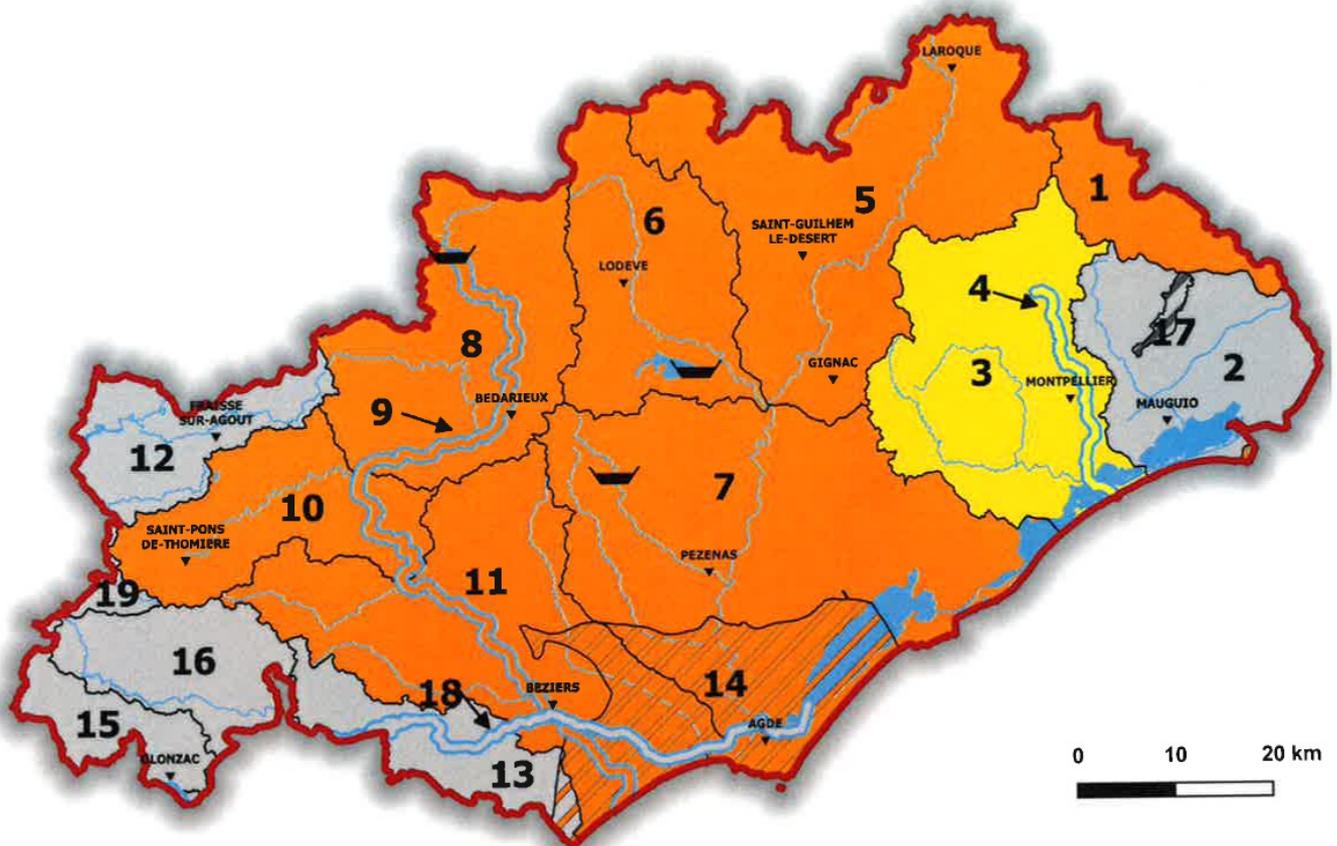
PLAN SECHERESSE SUR LE TERRITOIRE

Au 31 mai 2023

-  Limite des zones d'alerte
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Barrage
-  Ville

- Seuils de restriction**
- Bassin versant**
-  Alerte renforcée
 -  Alerte
 -  Vigilance

- Nappe souterraine**
-  Alerte renforcée
 -  Vigilance
- Canal du Midi et cours d'eau soutenus : Orb et Lez**
-  Alerte renforcée
 -  Alerte
 -  Vigilance



NUMERO	LIBELLE
01	Bassin versant du Vidourle (partie héraultaise)
02	Bassin versant de la lagune de l'étang de l'Or
03	Bassin versant du Lez et de la Mosson hors axe Lez soutenu
04	Axe Lez soutenu, de sa source à son embouchure
05	Bassin versant de l'Hérault amont de la confluence avec la Vis jusqu'à la confluence avec la Lergue (partie héraultaise)
06	Bassin versant de la Lergue
07	Bassin versant de l'Hérault aval de la confluence avec la Lergue jusqu'à l'embouchure
08	Bassin versant de l'Orb de la Source jusqu'à l'amont de la confluence avec le Jaur hors axe Orb soutenu
09	Axe Orb soutenu à l'aval du barrage des Monts d'Orb
10	Bassin versant du Jaur
11	Bassin versant de l'Orb à l'aval de la confluence avec le Jaur jusqu'à l'embouchure hors axe Orb soutenu
12	Bassin versant de l'Agout (Partie héraultaise)
13	Bassin versant de l'Aude aval – Berre et Rieu (partie héraultaise)
14	Nappe des sables de l'Astien (Eaux souterraines partie héraultaise)
15	Bassin versant de l'Argent double et de l'Ognon (partie héraultaise)
16	Bassin versant de la Cesse (partie héraultaise)
17	Molasses miocènes du bassin de Castries (Eaux souterraines)
18	Canal du Midi (partie héraultaise)
19	Bassin versant du Thoré amont (partie héraultaise)

Usages	Végétations	Alertes (2)	Alertes renforcées (2)	Crues (3)	P	E	C	A
Arrosage des jardins potagers (Intérieurs à 250m ²) (4).	Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau.	Interdit entre 10h et 18h.	Interdit entre 8h et 20h.		X	X	X	
Arrosage des pelouses, massifs fleuris et espaces verts (y compris rond-points).		Quelle que soit l'origine de la ressource, y compris ressource extérieure (Bass-Rhône,...) Aspergion interdite entre 10h et 18h	Cas particulier : Interdit entre 8h et 20h.					
Arrosage pour autres plantations de moins de 3 ans (plantation forestière, restauration de ruisseau...).		Interdit entre 10h et 18h.	Interdiction. Exception pour les jeunes plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans). Interdit entre 8h et 20h et limité au minimum nécessaire, 2 fois par semaine maximum, sous réserve qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau potable. Les justificatifs d'achat, type facture, devront être mis à disposition du service police de l'eau en charge du contrôle.		X	X	X	
Abreuvement des animaux.	Sensibiliser les éleveurs	Interdit entre 10h et 18h.	Interdit entre 8h et 20h et limité au minimum nécessaire, 2 fois par semaine maximum, sous réserve qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau potable. Les justificatifs d'achat, type facture, devront être mis à disposition du service police de l'eau en charge du contrôle.		X	X	X	X
3. Lavage et nettoyage								
Lavage de véhicules par des particuliers, y compris bateaux de plaisance.		Interdit à titre privé.			X			
Lavage de véhicules par des professionnels.	Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau.	Interdiction hors stations équipées d'un système de recyclage de l'eau fonctionnel répertoriées auprès du service police de l'eau (minimum 70 % d'eau recyclées). Obligation d'affichage des mesures de restriction par les gestionnaires des stations de lavage.	Interdiction. Obligation d'affichage des mesures de restriction par les gestionnaires des stations de lavage.		X	X	X	
Nettoyage à l'eau des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées hors activités industrielles		Exception pour les nettoyages de véhicules professionnels pour impératif sanitaire ou réglementaire.	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une entreprise de nettoyage professionnel.		X	X	X	X
4. Loisirs								
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m ³).	Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau.	Interdiction de remplissage sauf : - remise à niveau, - et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions en cas d'impossibilité de report.	Interdiction.		X	X		
Piscines ouvertes au public (y compris campings, hôtels, ...).		Sensibiliser le grand public et les collectivités à l'usage économe de l'eau.	Interdiction. Renouvellement, remplissage et vidange limités à nécessité absolue et soumis à autorisation auprès de l'ARS.		X	X	X	

Pour aller dans le même sens, la municipalité a décidé de ne pas fleurir le village cette année.



Droit de louer

Pour que chacun puisse vivre dans un logement digne et décent, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée instaure à compter du 1er avril 2023 un «[permis de louer](#)» sur la commune de Coulobres.

A compter de cette date, les propriétaires bailleurs souhaitant mettre à la location un logement situé dans le périmètre géographique qui a été déterminé (renseignements à la mairie), devront systématiquement solliciter une autorisation préalable auprès du service Agence de l'habitat de la Communauté d'Agglomération.

Cette demande d'autorisation de louer permettra simplement de s'assurer que les logements mis en location répondent aux normes et réglementations en vigueur.

Si vous êtes propriétaire bailleur d'un logement situé dans le périmètre concerné, il vous suffira avant sa mise en location de compléter (pages 1 à 3 uniquement) le Cerfa n°15652*01 (téléchargeable sur internet ou disponible à l'accueil de la Mairie de Coulobres), de le transmettre par mail au service Agence de l'habitat (agencehabitat@beziers-mediterranee.fr) et de joindre en complément les diagnostics techniques du logement.

[Au besoin, pour toute information sur le dispositif, vous pouvez contacter le service au 04.99.41.34.94 ou vous rendre sur place à l'Agence de l'habitat située 1, avenue Président Wilson \(au bas des allées Paul Riquet\) à Béziers.](#)

Peu contraignant, sauf pour certains propriétaires qui louent des biens insalubres, ce dispositif permettra de renforcer l'attractivité du centre ancien de la commune.

Règlementation débroussaillage

Le Code forestier fixe une obligation légale de débroussaillage (OLD) dans les régions Corse, Provence-Alpes Côte-d'Azur (PACA), Occitanie, Nouvelle-Aquitaine (sauf Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), ainsi que la Drôme et l'Ardèche. Sauf décision expresse du préfet, toutes les communes de ces départements sont concernées.

Depuis mars 2023, pour le compte du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a mis en ligne sur son Géoportail, le zonage informatif des OLD. Il correspond à une carte en ligne permettant à tout citoyen de pouvoir localiser son terrain et savoir s'il est soumis à la réglementation sur les OLD.

Dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature situé dans ce zonage (c'est à dire, à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue), il est nécessaire de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements.

Ramassage des encombrants



Les demandes se font uniquement par téléphone auprès de l'employé communal (Daniel) au [06.49.73.62.49](tel:06.49.73.62.49) qui après avoir vérifié s'il s'agissait bien d'encombrants prendra RDV avec vous pour venir les enlever à votre domicile et les apporter en déchetterie.

Incivilités et dégradations dans notre village

Nous avons constaté une recrudescence des dégradations matérielles sur notre commune à savoir :

**à la salle des fêtes : Trous dans les murs (extérieur, intérieur),
tables abîmées,**

Panneau d'affichage Médiathèque cassé, panneau du jardin d'enfants détruit.

**Déjections canines (jardin de l'église notamment, rue de la Calade...)
pensez à utiliser les sacs prévus à cet effet !**

**et pour finir nous avons constaté des braises éteintes dans le Pech
(qui en plus a noirci la bassine!) ce qui est totalement IRRESPONSABLE
compte-tenu de la sécheresse actuelle**

Des mesures de vigilance vont être renforcées tout l'été.

Merci pour votre implication



NOUVEAUTES SICTOM

Je trie mes biodéchets

COLLECTE DU SICTOM

Bac vert : Jeudi (à partir du 19 juin)

Bac Jaune : Samedi

Tél : 04.67.98.45.83

DECHETTERIE ALIGNAN DU VENT

Route d'Abeilhan
34290 ALIGNAN DU VENT
Tél : 06.76.49.94.46

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8 h 30 - 11 h 45
14 h 00 - 17 h 15

Ordures Ménagères



Attention : les biodéchets étant extraits de vos ordures ménagères, le volume de celles-ci diminue.
La collecte des ordures ménagères se fera désormais une fois par semaine le jeudi à compter du 19 juin.

Votre jour de collecte

L	M	M	J	X	V	S
---	---	---	---	---	---	---

Comment ouvrir une borne biodéchets ?



7J/7
24H/24



- 1 - Insérer la clé
- 2 - Enfoncer la clé
- 3 - Tourner à gauche
- 4 - Ouvrir la trappe
- 5 - Déposer votre sac
- 6 - Fermer la trappe
- 7 - Tourner à droite
- 8 - Retirer la clé

Vous ne pouvez pas être présent aux permanences ?

Retirez votre kit biodéchets :

- Directement à l'accueil du SICTOM
- Ou par rendez-vous au :
04 67 98 45 83 / biodechets@sictom-pezenas-agde.fr

 **SICTOM Pézenas-Agde**
Adresse postale :
BP 112 34120 Pézenas
Siège social :
27 Avenue de Pézenas
34120 Néziglan-l'Évêque

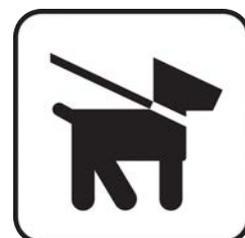

Tel. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr



REGLEMENTATION CHIENS

Nous vous informons que les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune de Coulobres ainsi que dans le nouvel espace de Loisirs Pech Bellonet. Tout chien en divagation sera emmené en fourrière sans préavis.

N° DE LA FOURRIERE : 04.67.31.14.03

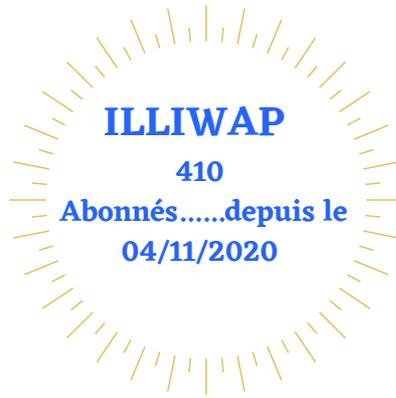


Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1** Téléchargez l'application illiwap
Sur votre Google Play (Android)
Sur votre AppStore (iOS)
- 2** Recherchez votre commune
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application
OU
Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- 3** Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune
Recevez les notifications sur votre smartphone
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

Illiwap, c'est l'appel !
Aucun inscription
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnées, pas de fichier SIRET/SIRENA
Téléchargement gratuit et sans engagement !

COMMUNICATION



**Le groupe FACEBOOK "Vivre à Coulobres" a aujourd'hui
255 membres**



www.facebook.com/groups/vivreacoulobres/

la Page : Coulobres : pubs, activités ...(105 membres)

PERMET DE PUBLIER TOUTES vos publications commerciales sans gêner le groupe. Il suffit d'aller sur le lien qui se trouve à la UNE de la page d'accueil du groupe et créer une publication.



Le Site Internet de Coulobres évolue à visiter ou revisiter. Vous pouvez y trouver beaucoup d'informations que nous mettons régulièrement à jour. (comptes-rendus conseil municipal, Bulletins municipaux etc...)

<https://www.coulobres.fr>



Pour les artisans et entreprises de Coulobres, n'hésitez pas à nous demander de vous inscrire sur ce site...

MAIRIE

2 place de l'horloge
Tél 04.67.39.03.79

Accueil du public :
Lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Possibilité de prendre RDV hors plage
horaire.

Mail : mairie@coulobres.fr
site internet : <https://www.coulobres.fr>

Employé communal :
06.49.73.62.49

Numéros utiles

Médiathèque

32 Grand Rue
Tél : 04.67.32.81.72

mail : mediatheque@coulobres.fr

Facebook : médiathèque de
Coulobres

Police Municipale de Servian

Tél : 04.67.39.29.10
Port : 06.12.52.30.97

Dépannages Réseaux communaux

Suez : 09.77.40.84.08
Gaz : 08.00.47.33.33
Electricité : 08.11.01.02.12

CCAS Coulobres : 04.67.39.03.79

Syndicat du Syndicat mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Tél : 04.67.25.28.29

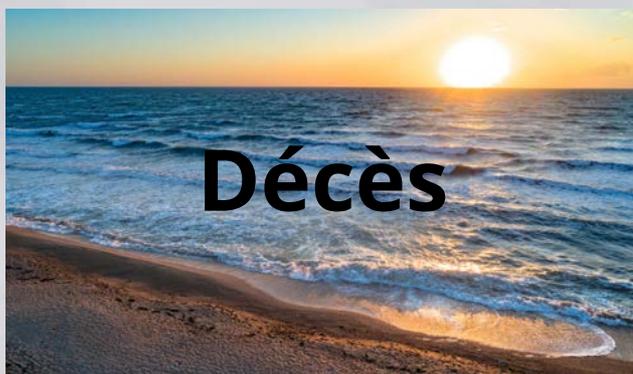
Site Internet : smevh@smevh.fr

INFORMATION DU CONCILIEUR DE JUSTICE

**La prise de rendez-vous pour les réceptions en mairie de Servian
doit s'effectuer comme suit :**

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h / 14h à 17h**

**Email : antoine.albanese@conciliateurdejustice.fr
ou par téléphone 07.89.89.27.96**



Mme Adeline MUFFAT décédée le 26 janvier 2023 à l'âge de 81 ans

**Mr Thierry Nadal décédé accidentellement le 15 février 2023 à l'âge
de 50 ans.**

**M. le Maire et son conseil municipal présentent
leurs sincères condoléances aux familles**

AGENDA 2023

30 juin : Concert musique par l'école Intercommunale de musique de Servian sur la place du marché

13 juillet 2023 : dîner dansant

14 juillet 2023 : cérémonie à 11 h suivi d'un vin d'honneur

7 Octobre 2023 : inauguration de l'espace de loisirs du Pech Bellonet

École intercommunale de musique de SERVIAN

COULOBRES
Place du marché

VENDREDI 20 H 30
30 JUIN 2023

CONCERT D'ÉTÉ
NEW ORLEANS
MUSIQUES ACTUELLES

Entrée gratuite

Coulobres

EMS